

**MINISTÈRE ET DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 01/12/2023

REFERENCE : MARS N°2023_21

OBJET : BEYFORTUS®(NIRSEVIMAB) : MISE A DISPOSITION DES DOSES ADDITIONNELLES DE BEYFORTUS® 50MG ET 100MG

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☐ DGOS

☒ ARS

☐ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé par [le DGS URGENT N°2023-16](#) le 15 septembre dernier, la spécialité **Beyfortus®** (nirsevimab), indiquée dans la prévention des infections respiratoires inférieures causées par le VRS chez tous les nouveau-nés et nourrissons, est disponible dans tous les établissements de santé dotés de maternité, sur confirmation d'une commande.

Des doses additionnelles de Beyfortus® 50mg et 100mg ont pu être réservées pour la France pour une mise à disposition prévue la première semaine de décembre. Ces doses permettront la poursuite de la campagne d'immunisation des nouveau-nés avec une date de fin anticipée à fin décembre en métropole.

1. Modalités de réapprovisionnement en doses de Beyfortus® 50mg en maternités/établissements de santé (ES)

Ces doses additionnelles vont permettre d'organiser un dernier réassort pour tous les établissements santé disposant d'une maternité et qui valideront leur commande auprès du laboratoire.

Le volume de ce dernier réassort sera à nouveau plafonné : le stock disponible sera ventilé aux différents établissements au prorata du nombre mensuel de naissances.

Comme mentionné dans le MARS du 9 novembre la date d'ouverture des commandes pour ce dernier réassort est prévue le 8 décembre 2023. Les PUI de l'ensemble des établissements de santé dotés de maternités qui souhaitent obtenir ce dernier réassort, sont invitées à confirmer leur commande au plus tard le lundi 18 décembre 2023.

Pour les Départements et Régions d'Outre-mer, le volume de ce dernier réassort prendra en compte le décalage du début de la campagne et fera l'objet d'une communication spécifique aux ARS concernées.

2. Modalités de réapprovisionnement en doses de Beyfortus® 100mg en maternités/établissements de santé (ES)

Les doses additionnelles de 100mg seront en partie utilisées pour honorer les commandes d'officines et d'établissements de santé dotés de maternités passées avant le 28 septembre et non honorées qui devront être confirmées auprès du laboratoire. Aucune nouvelle commande, ne pourra être honorée.

Les doses restantes seront mises à disposition des établissements de santé disposant d'une maternité qui en font la commande. Les ES pourront passer commande pour des doses de Beyfortus® 100mg à partir du 8 décembre 2023. Les commandes se feront directement auprès du laboratoire et le volume de doses sera plafonné de façon à répartir le stock disponible au prorata du nombre mensuel de naissances. Les commandes devront être confirmées au plus tard le lundi 18 décembre 2023.

Nous vous remercions pour votre implication tout au long de cette campagne d'immunisation des nouveau-nés contre le VRS.

Marie Daudé

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Dr Grégory EMERY

Directeur Général de la Santé

Signé